



Rapport annuel de mise en œuvre 2019

France - Objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » - Bretagne

PARTIE A

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	CCI
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Bretagne 2014-2020
Version	2019.0
Statut - Nœud actuel	Accepté par la CE - European Commission, le 25/11/2020
Date d'approbation par le comité de suivi	25 sept. 2020

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	5
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.	5
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013] ..	8
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	8
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013] 11	11
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 2a.....	11
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 2c.....	13
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 1a.....	15
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 1b.....	18
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 3d.....	22
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4a.....	25
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4c.....	28
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4e.....	31
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 4 / 10iii	33
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ	34
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 4 / 10iii.....	35
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 4.....	37
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5.....	38
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 6	40
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 6.....	41
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises	42
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance	43
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	45
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme.....	45
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]	46
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	50
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)	51
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS	52
6 PROBLÈMES ENTRAUVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	57
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....	60
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	61
BREIZH UP	61
<i>participations et quasi-participations</i>	64
9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE	68

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	70
10.1. Grands projets.....	70
10.2. Plans d'action communs.....	73
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	76
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	76
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	76
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	76
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	77
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme	77
12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013.....	78
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations	78
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication.....	80
13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....	81
14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	82
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	82
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	82
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales.....	82
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes	82
ATLSBS	84
14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant.....	86
14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées	86
15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013]	87
16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement).....	88
17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013].....	89
Documents	90
Résultats de la dernière validation	91

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Le Programme Opérationnel FEDER-FSE de la Bretagne a connu **une année 2019 de fort avancement, tant sur le FEDER que sur le FSE**. Cette dynamique est conforme à sa trajectoire prévisionnelle et concerne tant la programmation des dossiers que la certification des dépenses. **Le taux de programmation global du PO s'établit ainsi à 78,51% de l'enveloppe totale FEDER-FSE (290,1 M€), à raison de 69,9% pour le FEDER (492 projets - 214,6 M€) et de 121,34% pour le FSE (6 opérations représentant 345 lots de formation - 75,5 M€)**. Plus d'une centaine de nouveaux projets a de nouveau été sélectionnée pour le FEDER, et la programmation du FSE (hors assistance technique) a été clôturée.

Une programmation régulière et dorénavant plus équilibrée sur l'ensemble du programme

FSE:

Conformément au calendrier prévisionnel de mise en oeuvre des marchés de formation portés par la Région Bretagne, **l'année 2019 a clôturé la programmation des opérations cofinancées par le FSE sur l'Axe 4**. Le renouvellement du programme régional de formation de la collectivité a en effet permis de sélectionner la dernière tranche financière prévue sur ce volet, pour un volume complémentaire de 23 M€ de FSE. Cette nouvelle opération couvre la mise en oeuvre de 110 nouvelles formations au sein du programme Qualif Emploi, pour environ 6200 demandeurs d'emploi de manière prévisionnelle. Afin de garantir la pleine réalisation financière à la clôture du programme, l'Autorité de gestion a volontairement sur-programmé son enveloppe financière initiale, anticipant ainsi les sous-réalisations régulièrement constatées sur cette typologie de projets (abandons de parcours, non réalisation de certains lots ou sous-lots,...). Seul le volet d'assistance technique restait donc à programmer fin 2019, ce qui sera fait au cours de l'année 2020, après calage définitif de la méthodologie de répartition des coûts des activités de l'Autorité de gestion entre les différents fonds.

FEDER:

Concernant le FEDER, **108 nouveaux dossiers ont été programmés, pour un montant complémentaire FEDER de 36 M€**. Fait marquant pour cette année 2019, cette programmation concerne l'ensemble des axes et objectifs et a permis un **rattrapage certain sur les axes et objectifs plus en retrait** dans la première moitié de mise en oeuvre du programme. Ceci est la conséquence directe de la revue de dynamisation engagée à l'échelle de chaque dispositif mi-2018. Un effort important a ainsi été porté sur les Axes 3 et 5 qui connaissaient un certain retard, et de manière transversale sur l'avancement des Investissements Territoriaux Intégrés, en lien avec les territoires concernés.

Ainsi, la prédominance de l'Axe 1, qui porte l'opération Bretagne Très Haut Débit et, dans une moindre mesure, de l'Axe 2, dans l'avancement du volet FEDER du programme tend progressivement à s'atténuer. L'Axe 3 a connu une importante avancée, faisant passer son taux de programmation de 38,2% à 53,6%; il concentre à lui seul près de la moitié de la programmation 2019. De même, l'Axe 5 atteint dorénavant un taux d'avancement de 72,6%, avec l'engagement du dossier portant les ressources humaines et coûts indirects associés pour l'Autorité de gestion (volet FEDER et fonctions transversales). Avec un taux d'avancement respectif de 86,14% et 72,22%, les Axes 1 et 2 conservent toutefois une certaine avance.

Si le nombre de nouveaux projets sélectionnés reste quasi équivalent à 2018, le volume financier engagé est par ailleurs supérieur (plus du double) compte-tenu d'une plus grande mixité et diversité des projets programmés au cours de l'année, tant du point de vue des thématiques, que de leur assise financière, du type de porteurs... Dans la continuité des constats réalisés en 2018, les projets relevant des ITI constituent de nouveau le quart des projets programmés en 2019, portant leur nombre total à 93 contre 64 fin 2018. Plus de la moitié de l'enveloppe financière relevant de ce volet territorial est donc aujourd'hui définitivement programmée (53,9%).

Informations clés sur l'instrument financier Breizh Up: 10 investissements en capital ont été réalisés par Breizh'Up en 2019, portant à 25 le total d'investissements depuis sa création.

A fin 2019, la situation d'avancement de la programmation du FEDER est donc satisfaisante, sur l'ensemble des Axes, ce qui répond aux objectifs que l'Autorité de gestion s'était fixés. Les travaux menés pour dynamiser l'avancement de certains dispositifs ont permis également d'actualiser les besoins de financement pour chaque thématique ; ce travail de prospective sera poursuivi en 2020 pour préparer dorénavant la clôture du programme en optimisant la répartition des crédits restants au regard des besoins ; un ajustement de la répartition des enveloppes financières pourrait donc être nécessaire fin 2020 ou courant 2021, au regard de la formalisation de plus en plus fine des perspectives de consommation.

Des seuils de dégageement d'office de nouveau dépassés

Constaté depuis le démarrage, le rythme de certification des dépenses a de nouveau été important en 2019, permettant dès l'automne d'atteindre les objectifs de dégageement d'office fixés pour le FEDER et pour le FSE.

Ainsi, au 31/12/2019, si l'on tient compte des certifications de dépenses réalisées après les deux derniers appels de fonds de l'année et qui ne seront déclarés à la Commission qu'en 2020, les **montants certifiés** atteignaient au total **105 M€**, à raison de 18,4 M€ pour le FSE et 86,6 M€ pour le FEDER. Ceci représente **28,4% de la maquette du programme, et près de 49% de l'enveloppe programmée**. Les seuils de dégageement d'office ont ainsi été de nouveau dépassés, à hauteur de 2,1 M€ pour le FSE (18,4 M€ réalisés pour un seuil de 16,3 M€), et de 6 M€ pour le FEDER (86,6 M€ réalisés pour un seuil de 80,6 M€).

L'avance constatée depuis le démarrage tend néanmoins à se réduire, s'expliquant principalement par le rythme de réalisation des projets programmés ; l'Autorité de gestion reste donc en permanence très vigilante et poursuit tout au long de l'année ses mesures de pilotage des calendriers et des travaux de certification, ainsi que son soutien aux bénéficiaires pour le dépôt de leurs demandes de

paiement. La dynamisation continue de la programmation est également prépondérante pour garantir une capacité de certification suffisante et la relance de l'année 2019 confortera ainsi la situation pour l'année 2020 et les suivantes.

Une conformité de mise en oeuvre de nouveau constatée lors des audits

Enfin, l'année 2019 a permis de confirmer les constats de conformité déjà réalisés antérieurement par la CICC, à l'issue de la nouvelle campagne d'audits. Ceci concerne tant le système de gestion et de contrôle de l'Autorité de gestion, dont l'audit système mené par la CICC en 2018 s'est clôturé en 2019 sans difficulté particulière, que le traitement des opérations sur lesquelles les corrections financières constatées sont restées mineures et largement inférieures au seuil de 2%.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE NUMERIQUE EN BRETAGNE	L'Axe 1 a repris en 2019 son avancement après une légère baisse en 2018, avec un taux final de programmation de 86,1% (+ 3 points) pour un montant total de 80,7 M€. Cette hausse est liée à l'accélération de la programmation des dossiers liés aux usages numériques, en particulier issus des Investissements Territoriaux Intégrés. 13 nouveaux projets ont ainsi été retenus, pour un montant complémentaire de FEDER de 2,8 M€. Conformément à l'approche intégrée, ils s'inscrivent dans des stratégies locales de déploiement de nouveaux services en ligne à la population (portail web pour les familles par exemple), de renforcement de l'utilisation des nouvelles technologies en matière d'éducation ou de tourisme, de mise à disposition de données partagées, ou bien encore d'animation et de mise en réseau des tiers lieux. Un projet d'envergure régionale a aussi été sélectionné, visant à renouveler le système d'information multimodale Mobibreizh mis à disposition des citoyens, en intégrant de nouvelles fonctionnalités et en améliorant notamment l'information en temps réel dans l'application. L'objectif 1.1 portant le grand projet Bretagne Très Haut Débit est resté stable quant à lui mais le déploiement du projet se poursuit sur l'ensemble du territoire, avec plus de 10 000 prises supplémentaires déployées.
2	DEVELOPPER LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE LA BRETAGNE PAR LE SOUTIEN A LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET AUX ENTREPRISES	L'année 2019 pour l'Axe 2 présente le même profil qu'antérieurement, avec un avancement qui a augmenté de 11 points, atteignant fin 2019 72,2% d'engagement des crédits FEDER (67,8M€). 66 nouveaux projets ont été programmés sur l'ensemble de l'Axe. Des disparités persistent néanmoins entre chaque objectif, liés à leurs spécificités de mise en œuvre. Enseignement supérieur/recherche (OS 21): le rythme sur cet OS reste toujours linéaire et atteint 85,5% (+12 pts) ; 36 nouveaux projets de recherche ont été programmés, en cohérence avec les secteurs de spécialisation intelligente retenus en Bretagne (santé, technologies numériques, activités maritimes, alimentation, technologies industrielles de pointe...). Innovation (OS 22): c'est l'objectif le plus avancé de l'axe, avec de nouveau une forte progression annuelle (+25 pts) et un taux de programmation fin 2019 de 94% ; 30 nouveaux projets ont été sélectionnés, que ce soit pour soutenir l'ensemble de la chaîne de maturation de l'innovation, ou dans le cadre des projets collaboratifs qui ont fait l'objet d'un 4 ^e appel à projets en 2019, donnant lieu à la sélection de 13 nouveaux projets; ces projets doivent s'intégrer au croisement de plusieurs DIS, et font l'objet d'une labellisation systématique des pôles de compétitivité bretons. Entreprises (OS23): cet objectif reste le moins avancé de l'Axe et a connu en 2019 une programmation limitée, portant uniquement sur l'action de soutien à l'économie

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		sociale et solidaire. Ceci s'explique néanmoins par le profil de cet OS qui est majoritairement dédié au financement de l'instrument financier Breizh Up; celui-ci devrait en 2020 être réabondé de 8M€ de FEDER supplémentaire, ce qui contribuera fortement à la consommation des crédits.
3	SOUTENIR LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE EN BRETAGNE	<p>En retrait depuis le démarrage du programme, l'Axe 3 a poursuivi son rattrapage et présentait fin 2019 un taux de programmation désormais de 53,5% (+15 points); 27 nouveaux dossiers ont été sélectionnés au cours de l'année, essentiellement sur l'action relative à l'habitat social, et très majoritairement issus des ITI. Energies renouvelables (OS 31): 5 nouveaux projets ont été programmés, notamment pour soutenir des installations locales de production d'énergie renouvelable. Rénovation énergétique de l'habitat (OS 32): 21 nouveaux projets sélectionnés au cours de l'année 2019 permettant la rénovation de près de 1000 logements sociaux supplémentaires sur l'ensemble du territoire breton. Intermodalité/transports doux (OS 33): un seul nouveau projet (aménagement multimodaux en lien avec la nouvelle ligne de métro de Rennes) a été programmé en 2019, d'un montant toutefois très important, portant la programmation de cet OS à 80%.</p> <p>Cette dynamique sur l'Axe 3 devrait se confirmer en 2020 compte-tenu des mesures de dynamisation mises en œuvre sur cet axe (appel à projets smart grids, accélération du traitement des dossiers ITI notamment).</p>
4	DEVELOPPER LES COMPETENCES EN LIEN AVEC L'ECONOMIE BRETONNE ET SECURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS	<p>Comme prévu, la programmation de l'Axe 4 a été clôturée en 2019, avec la sélection d'une dernière opération dans le cadre du renouvellement du programme régional de formation. 92 lots du marché Qualif Emploi ont donc ainsi été retenus pour bénéficier d'un cofinancement FSE, couvrant 110 formations sur l'ensemble du territoire breton. Au total, avec l'ensemble de la programmation de l'Axe 4, ce sont 383 formations qui devraient ainsi être mises en œuvre d'ici 2023, au bénéfice de 21000 demandeurs d'emploi (nombre prévisionnel). La répartition par filières des formations cofinancées se présente ainsi: 41,2% pour la filière bâtiment-construction / éco-construction, 29,5% pour la filière industrielle, 12% pour la filière tourisme / éco-tourisme, 5% pour la filière alimentaire, 4,2% pour la filière numérique, 4,1% pour la filière santé, 3,4% pour la filière transport et mobilité. Fin 2019, près de 13000 participants étaient déjà entrés en formation, dont 40% de chômeurs de longue durée et un quart de jeunes de moins de 25 ans. Près de la moitié d'entre eux détiennent un diplôme de niveau CITE 1 ou 2. Au total, la moitié des participants entrés dans ces formations étaient issus du public prioritaire défini dans les cahiers des charges de ces formations. En terme de résultat immédiat, 86% des personnes entrées en formation sont allées au terme de celle-ci et 64% ont obtenu une</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		qualification; six mois après leur sortie, ils sont 62% à avoir obtenu un emploi. Ces taux sont relativement stables par rapport aux années précédentes.
5	ASSISTANCE TECHNIQUE (FEDER)	L'Axe 5 permet l'accompagnement des dépenses engagées au titre de la mise en œuvre du PO, dans son volet FEDER d'une part, et pour certaines dépenses transversales aux fonds européens d'autre part. Comme annoncé l'année dernière, le montant programmé fin 2019 a largement progressé, avec la finalisation du dossier relatif aux ressources humaines et coûts afférents de l'Autorité de gestion, permettant dorénavant à l'Axe 5 d'atteindre un avancement de 73%. Ce dossier couvre l'ensemble de la période et permet la prise en charge du personnel de l'Autorité de gestion et des coûts de fonctionnement. Cet Axe porte également les assistances à maîtrise d'ouvrage pour l'AG (évaluation, soutien à l'instruction notamment dans le cadre des dossiers de réhabilitation énergétique des logements sociaux,...), pour les audits d'opérations, ainsi que l'organisation des évènements partenariaux et les actions de communication. Des opérations complémentaires devraient encore être sélectionnées sur ces différents volets d'ici la fin du programme.
6	ASSISTANCE TECHNIQUE (FSE)	L'Axe 6 relatif aux dépenses d'assistance technique du FSE n'a pas encore connu de programmation spécifique. Cependant, les dépenses relatives aux comités partenariaux, à la communication, à l'évaluation, programmées sur l'Axe 5 Feder couvrent aussi, pour une part, des activités menées au titre du FSE; c'est par exemple le cas des coûts afférents à l'organisation des Comités de suivi, à la mise en œuvre des campagnes médias au titre de la communication, ou bien encore aux exercices d'évaluation transverses à l'ensemble du Programme Opérationnel. Les ressources humaines nécessaires à la bonne mise en œuvre du volet FSE du PO sont également en poste depuis le début de la programmation, l'Autorité de gestion ayant effectué l'avance des coûts. La stabilisation en 2019 des modalités de traitement des coûts de gestion (RH et coûts indirects) et notamment leur articulation entre les différents fonds, prenant en compte les évolutions introduites par le règlement omnibus, permettra en 2020 de procéder à la finalisation du dossier relevant du FSE et à sa programmation.

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE NUMERIQUE EN BRETAGNE
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 2a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	SPE11	Nombre de nouveaux locaux raccordables au THD suite aux actions cofinancées	Nombre de nouveaux locaux	Plus développées	155 222,00			55 401,00			Le grand projet a été sélectionné par la Commission régionale de programmation européenne le 14/12/2017 et validé par la Commission européenne durant l'été 2018. La tranche 1 était physiquement achevée au 31/12/2018. Le chiffre saisi est celui consigné lors de la demande d'acompte transmise en 2018; cette valeur a par ailleurs été consolidée et confortée en février 2019, notamment avec une liste exhaustive des locaux raccordables au 4ème trimestre 2019 (71 148)
S	SPE11	Nombre de nouveaux locaux raccordables au THD suite aux actions cofinancées	Nombre de nouveaux locaux	Plus développées	155 222,00			240 000,00			Cibles 2018 et 2023 atteintes et dépassées en programmation.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	SPE11	Nombre de nouveaux locaux raccordables au THD suite aux actions cofinancées	55 401,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	SPE11	Nombre de nouveaux locaux raccordables au THD suite aux actions cofinancées	240 000,00	0,00	0,00	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	SPE11	Nombre de nouveaux locaux raccordables au THD suite aux actions cofinancées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	SPE11	Nombre de nouveaux locaux raccordables au THD suite aux actions cofinancées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	1 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE NUMERIQUE EN BRETAGNE
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	1.1 - Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
RES11	Taux de couverture de la population bretonne par le THD	%	Plus développées	6,20	2013	68,40	42,00		Observatoire de l'Arcep : https://maconnexioninternet.arcep.fr/ - locaux à 30 Mbit/s et plus en septembre 2019.

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
RES11	Taux de couverture de la population bretonne par le THD	6,20		6,20		6,20		6,20	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
RES11	Taux de couverture de la population bretonne par le THD	6,20	

Axe prioritaire	1 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE NUMERIQUE EN BRETAGNE
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 2c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	SPE12	Nombre de nouveaux services numériques accompagnés	Nombre	Plus développées	165,00			63,00			21 dossiers soldés au 31/12/2019 ayant accompagnés la réalisation de 63 services numériques; En réalisations partielles (dossiers soldés + dossiers avec acomptes) ce chiffre est porté à 96 services numériques accompagnés.
S	SPE12	Nombre de nouveaux services numériques accompagnés	Nombre	Plus développées	165,00			148,00			45 dossiers programmés au 31/12/2019 accompagnant le développement de 148 nouveaux services.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	SPE12	Nombre de nouveaux services numériques accompagnés	45,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	SPE12	Nombre de nouveaux services numériques accompagnés	127,00	0,00	0,00	114,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	SPE12	Nombre de nouveaux services numériques accompagnés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	SPE12	Nombre de nouveaux services numériques accompagnés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	1 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE NUMERIQUE EN BRETAGNE
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	1.2 - Augmenter les pratiques numériques de la population bretonne

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
RES12	Taux de connexion à Internet des foyers bretons	%	Plus développées	79,00	2013	90,00	93,00		Source : Eurostat (données 2019, dernière mise à jour du 15/04/2020)

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
RES12	Taux de connexion à Internet des foyers bretons	89,00		83,00		83,00		83,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
RES12	Taux de connexion à Internet des foyers bretons	83,00	

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE LA BRETAGNE PAR LE SOUTIEN A LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET AUX ENTREPRISES
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 1a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	20 700,00			8 865,85			Le RAMO 2019 marque un changement de méthodologie de reporting pour l'indicateur IC 25. Conformément à la révision de cet indicateur en 2018, la cible 2023 embarque en effet les projets faisant l'objet de plusieurs phases impliquant parfois une prise en compte multiple des chercheurs, sur des équipements différents. En vue d'une cohérence avec les données nationales, ce chiffre a été corrigé. Sans correction, S = 12 629,31
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	20 700,00			10 619,70			Cf. propos précédents. La correction des éventuelles prises en compte multiples liées au phasage des projets fait l'objet d'un suivi détaillé dans un tableau dédié qui sera mis à jour chaque année (justificatifs Progos inclus). Sans corrections, F = 23 557,54.
F	SPE21	Nombre de montages de projets européens accompagnés	Nombre de montages	Plus développées	480,00			359,00			5 dossiers soldés au 31/12/2019.
S	SPE21	Nombre de montages de projets européens accompagnés	Nombre de montages	Plus développées	480,00			530,00			530 projets européens accompagnés programmés (12 dossiers) au 31/12/2019.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	6 657,00	0,00	0,00	2 296,05	0,00	0,00	720,00	0,00	0,00
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	20 916,00	0,00	0,00	17 847,65	0,00	0,00	6 376,00	0,00	0,00
F	SPE21	Nombre de montages de projets européens accompagnés	116,00	0,00	0,00	116,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	SPE21	Nombre de montages de projets européens accompagnés	310,00	0,00	0,00	190,00	0,00	0,00	90,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	1 997,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	SPE21	Nombre de montages de projets européens accompagnés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	SPE21	Nombre de montages de projets européens accompagnés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE LA BRETAGNE PAR LE SOUTIEN A LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET AUX ENTREPRISES
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	2.1 - Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
RES21	DIRD Administrations	M€	Plus développées	582,00	2011	800,00	671,00		Données non disponible pour l'année 2019 (retards importants dans les rapports annuels N+ 1 en raison du COVID 19)

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
RES21	DIRD Administrations	671,00		721,00		721,00		721,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
RES21	DIRD Administrations	800,00	

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE LA BRETAGNE PAR LE SOUTIEN A LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET AUX ENTREPRISES
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi qu'en stimulant les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 1b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	80,00			44,00			8 dossier soldés au 31/12/2019 totalisant 44 entreprises bénéficiant d'un soutien au titre de l'action 2.2.3.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	80,00			157,00			La dynamique de programmation sur l'accompagnement des projets structurants sur cette action se confirme en 2019 avec 90 dossiers programmés pour une projection à 157 entreprises soutenues.
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	80,00			28,00			8 dossiers soldés au 31/12/2019.
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	80,00			107,00			En programmation les objectifs 2023 sont désormais dépassés (90 dossiers pour une projection à 107 entreprises soutenues coopérant avec des organismes de recherche), portés par la forte dynamique des projets structurants de recherche collaborative.
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Plus développées	6 555 838,00			5 166 825,69			20 dossiers soldés au 31/12/2019. Pour information, en réalisations partielles, au 31/12/2019, la valeur de l'indicateur est de 6 679 514,29 €, elle dépasse désormais l'objectif de 2023.
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Plus développées	6 555 838,00			25 604 236,93			La trajectoire de cet indicateur reste très satisfaisante et dépasse largement en programmation les objectifs 2023 en raison de la très forte dynamique sur l'accompagnement des projets structurants de recherche collaborative (action 2.2.3).
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Plus développées	0,00			0,00			Au 31/12/2019, les actions des projets programmés n'alimentent pas cet indicateur.
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Plus développées	0,00			0,00			Au 31/12/2019, les actions des projets programmés n'alimentent pas cet indicateur.

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	0,00			0,00			Au 31/12/2019, les actions des projets programmés n'alimentent pas cet indicateur.
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	0,00			0,00			Au 31/12/2019, les actions des projets programmés n'alimentent pas cet indicateur.
F	SPE22	Nombre de projets d'innovation soutenus sur la chaîne de valeur du transfert de technologie	Nombre	Plus développées	70,00			26,00			11 dossiers soldés au 31/12/2019, totalisant 26 projets ayant bénéficié d'une aide versée au 31/12/2019. Pour information, cet indicateur est porté à 49, en comptant les réalisations partielles.
S	SPE22	Nombre de projets d'innovation soutenus sur la chaîne de valeur du transfert de technologie	Nombre	Plus développées	70,00			111,00			Les valeurs saisies sont conformes à la compréhension de l'indicateur au niveau national (1 opération = 1 projet), avec quelques exceptions à la marge, notamment pour les dossiers portés par la SATT, qui peuvent englober un ensemble de projets innovants.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	44,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	114,00	0,00	0,00	99,00	0,00	0,00	90,00	0,00	0,00
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	28,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	74,00	0,00	0,00	59,00	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	3 193 146,00	0,00	0,00	1 121 566,11	0,00	0,00	545 865,00	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	16 756 366,00	0,00	0,00	12 525 540,47	0,00	0,00	10 413 872,00	0,00	0,00
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO29	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	SPE22	Nombre de projets d'innovation soutenus sur la chaîne de valeur du transfert de technologie	26,00	0,00	0,00	17,00	0,00	0,00	9,00	0,00	0,00
S	SPE22	Nombre de projets d'innovation soutenus sur la chaîne de valeur du transfert de technologie	96,00	0,00	0,00	54,00	0,00	0,00	39,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	36,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	36,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	5 866 439,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	SPE22	Nombre de projets d'innovation soutenus sur la chaîne de valeur du transfert de technologie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	SPE22	Nombre de projets d'innovation soutenus sur la chaîne de valeur du transfert de technologie	24,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE LA BRETAGNE PAR LE SOUTIEN A LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET AUX ENTREPRISES
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi qu'en stimulant les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	2.2 - Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
RES22	DIRD Entreprises	M€	Plus développées	1 015,00	2011	1 380,00	1 060,00		Données non disponible pour l'année 2019 (retards importants dans les rapports annuels N+ 1 en raison du COVID 19)

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
RES22	DIRD Entreprises	1 060,00		1 082,00		1 082,00		1 082,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
RES22	DIRD Entreprises	1 015,00	

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE LA BRETAGNE PAR LE SOUTIEN A LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET AUX ENTREPRISES
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 3d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	822,00			84,00			25 entreprises financées au titre de l'instrument financier Breizh Up + 59 sur une action portée par Abibois.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	822,00			940,00			La programmation permet aujourd'hui d'envisager sereinement la cible 2023. Au 31/12/2019, 121 entreprises ont déjà bénéficié d'un paiement (acomptes + dossiers soldés).
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	0,00			0,00			Au 31/12/2019, les actions des projets programmés sur cet objectif spécifique n'alimentent pas cet indicateur.
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	0,00			0,00			Au 31/12/2019, les actions des projets programmés sur cet objectif spécifique n'alimentent pas cet indicateur.
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	44,00			25,00			Opération Breizh Up
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	44,00			35,00			Opération Breizh up
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	778,00			59,00			Un dossier physiquement achevé au 31/12/2019. En comptant, les réalisations partielles, l'indicateur se porte à 111 entreprises bénéficiant d'un soutien non financier.
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	778,00			905,00			7 dossiers programmés au 31/12/2019.
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	17 875 000,00			0,00			Au 31/12/2019, les actions des projets programmés sur cet objectif spécifique n'alimentent pas cet indicateur.
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	17 875 000,00			0,00			Au 31/12/2019, les actions des projets programmés sur cet objectif spécifique n'alimentent pas cet indicateur.
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Plus développées	37 547 894,00			125 739,40			Au 31/12/2019, 1 dossier soldé. En comptant les réalisations partielles, l'indicateur atteint 2 891 713,40 €.
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un	EUR	Plus développées	37 547 894,00			9 966 491,05			Cible 2023 estimée sur la base d'un instrument financier qui n'a finalement pas été retenu par la suite.

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
		soutien public aux entreprises (hors subventions)									Au 31/12/2019, 6 dossiers sont programmés. Un ré-abondement du dossier Breizh Up en 2020 devrait faire augmenter la réalisation sur cet indicateur.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	73,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	941,00	0,00	0,00	238,00	0,00	0,00	157,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	14,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	35,00	0,00	0,00	35,00	0,00	0,00	35,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	59,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	906,00	0,00	0,00	142,00	0,00	0,00	122,00	0,00	0,00
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	9 992 891,00	0,00	0,00	8 650 000,00	0,00	0,00	8 847 336,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	157,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	35,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	122,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	8 847 336,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE LA BRETAGNE PAR LE SOUTIEN A LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET AUX ENTREPRISES
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	2.3 - Renforcer le potentiel productif des PME Bretonnes

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
RES23	Taux de défaillance des entreprises sur 3 ans	%	Plus développées	1,82	2011	1,63	1,31		Sources : Altares, INSEE

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
RES23	Taux de défaillance des entreprises sur 3 ans	1,34		1,37		1,47		1,82	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
RES23	Taux de défaillance des entreprises sur 3 ans	1,82	

Axe prioritaire	3 - SOUTENIR LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE EN BRETAGNE
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	41,00			0,65			1 dossier soldé au 31/12/2019. En comptant les réalisations partielles, l'indicateur atteint 2,00.
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	41,00			142,78			Au 31/12/2019, 11 dossiers sont programmés avec notamment 2 projets ambitieux qui permettent de dépasser la cible initialement définie.
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	3 667,00			2 889,00			1 dossier soldé au 31/12/2019. En comptant les réalisations partielles, l'indicateur atteint 3859,00, et dépasse donc l'objectif de 2023.
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	3 667,00			31 402,26			La cible 2023 est largement dépassée en programmation en raison du dossier lié à la création d'une unité de granulation de bois-énergie (indicateur à 22 540). Au 31/12/2019, 11 dossiers sont programmés.
F	SPE31	Réalisation de la tranche fonctionnelle prévue dans le cadre du développement du port de Brest	%	Plus développées	100,00			60,67			Aucune nouvelle demande de paiement n'a été reçue en 2019. Toutefois, une demande d'acompte reçue en 2020 valide une réalisation de l'opération à hauteur de 77,71%.
S	SPE31	Réalisation de la tranche fonctionnelle prévue dans le cadre du développement du port de Brest	%	Plus développées	100,00			100,00			Le dossier a été totalement programmé en CRPE en mai 2017.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	102,16	0,00	0,00	101,60	0,00	0,00	101,60	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	25 805,00	0,00	0,00	2 978,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	SPE31	Réalisation de la tranche fonctionnelle prévue dans le cadre du développement du port de Brest	60,00	0,00	0,00	13,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	SPE31	Réalisation de la tranche fonctionnelle prévue dans le cadre du développement du port de Brest	100,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	SPE31	Réalisation de la tranche fonctionnelle prévue dans le cadre du développement du port de Brest	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	SPE31	Réalisation de la tranche fonctionnelle prévue dans le cadre du développement du port de Brest	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - SOUTENIR LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE EN BRETAGNE
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	3.1 - Augmenter la production d'énergie renouvelable en Bretagne

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
RES31	Part d'énergie électrique renouvelable dans la production électrique bretonne	%	Plus développées	57,00	2010	87,00	80,00		Données non disponible pour l'année 2019 (retards importants dans les rapports annuels N+ 1 en raison du COVID 19)

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
RES31	Part d'énergie électrique renouvelable dans la production électrique bretonne	80,00		62,00		62,00		57,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
RES31	Part d'énergie électrique renouvelable dans la production électrique bretonne	57,00	

Axe prioritaire	3 - SOUTENIR LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE EN BRETAGNE
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	3 790,00			388,00			Au 31/12/2019, 15 dossiers sont soldés totalisant 388 ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré. En comptant les réalisations partielles, l'indicateur est porté à 413 ménages.
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	3 790,00			1 721,00			La programmation a doublé en 2019 pour atteindre 44 dossiers sur cette action au 31/12/2019.
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	1,07			457,85			15 dossiers soldés au 31/12/2019.
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	1,07			3 237,00			44 dossiers programmés sur cette mesure avec une valeur prévisionnelle de l'indicateur à 3 237,00 tonnes de CO2eq. La méthodologie de calcul des indicateurs proposée par l'opérateur (Tribu Energie) diffère pour quelques foyers concernés par un changement de mode de chauffage. La prochaine révision du PO donnera lieu à une expertise sur ce sujet pour savoir s'il est opportun de modifier la cible ou d'exclure les dossiers concernés par ces valeurs à l'échelle différente.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	298,00	0,00	0,00	84,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	1 140,00	0,00	0,00	176,00	0,00	0,00	67,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	568,00	0,00	0,00	9,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	2 174,00	0,00	0,00	154,36	0,00	0,00	19,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - SOUTENIR LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE EN BRETAGNE
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	3.2 - Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
RES32	Consommation énergétique du bâti résidentiel	Ktep	Plus développées	2 400,00	2010	1 488,00	2 989,00		Données non disponible pour l'année 2019 (retards importants dans les rapports annuels N+ 1 en raison du COVID 19)

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
RES32	Consommation énergétique du bâti résidentiel	2 989,00		1 886,32		1 886,32		1 886,32	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
RES32	Consommation énergétique du bâti résidentiel	1 886,32	

Axe prioritaire	3 - SOUTENIR LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE EN BRETAGNE
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	SPE33	Nombre de nouveaux pôles/services multimodaux créés ou améliorés	Nombre	Plus développées	18,00			5,00	0,00	0,00	5 opérations prises en compte au 31/12/2019: Vitré, Saint Briec, Brest, Morlaix et Redon. En comptant les réalisations partielles, l'indicateur est porté à 8 pôles multimodaux créés ou améliorés.
S	SPE33	Nombre de nouveaux pôles/services multimodaux créés ou améliorés	Nombre	Plus développées	18,00			11,00	0,00	0,00	9 dossiers programmés au 31/12/2019 permettant la création ou l'amélioration de 11 nouveaux pôles/services multimodaux.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	SPE33	Nombre de nouveaux pôles/services multimodaux créés ou améliorés	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	SPE33	Nombre de nouveaux pôles/services multimodaux créés ou améliorés	8,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	SPE33	Nombre de nouveaux pôles/services multimodaux créés ou améliorés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	SPE33	Nombre de nouveaux pôles/services multimodaux créés ou améliorés	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - SOUTENIR LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE EN BRETAGNE
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	3.3 - Augmenter le nombre d'utilisateurs des modes de transport durable

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
RES33	Hausse du nombre de voyages effectués avec les transports collectifs régionaux et urbains	Millions de voyages par an	Plus développées	124,00	2012	161,00	201,00		Données issues du mémento des transports - DREAL Bretagne, édition 2019 du 24/08/2020. Données 2016 cumulant le nombre de voyages en bus + autocars sur réseaux urbains + nombres de voyages Tram et Métro à Brest et Rennes = 200.99 millions de voyages.

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
RES33	Hausse du nombre de voyages effectués avec les transports collectifs régionaux et urbains	201,00		201,00		201,00		154,48	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
RES33	Hausse du nombre de voyages effectués avec les transports collectifs régionaux et urbains	150,45	

Axe prioritaire	4 - DEVELOPPER LES COMPETENCES EN LIEN AVEC L'ECONOMIE BRETONNE ET SECURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 4 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées						106,00	76,00	30,00				3,00	1,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées						6 765,00	4 781,00	1 984,00				611,00	218,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	82,00%	%	%	6 765,00	4 781,00	1 984,00	0,64			611,00	218,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						936,00	624,00	312,00				16,00	5,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						2 309,00	1 648,00	661,00				352,00	138,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						5 154,00	3 627,00	1 527,00				7,00	6,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						217,00	139,00	78,00				38,00	30,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						2 041,00	1 426,00	615,00				330,00	212,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	14,00	4,00	32,00	19,00	24,00	4,00	3,00	2,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	53,00	25,00	1 083,00	462,00	1 780,00	743,00	1 218,00	516,00	36,00	20,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	53,00	25,00	1 083,00	462,00	1 780,00	743,00	1 218,00	516,00	36,00	20,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	8,00	6,00	164,00	84,00	250,00	117,00	167,00	90,00	19,00	10,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	14,00	12,00	417,00	173,00	511,00	200,00	347,00	138,00	7,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	438,00	178,00	1 931,00	856,00	1 247,00	471,00	4,00	16,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	13,00	6,00	62,00	35,00	26,00	7,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	372,00	132,00	526,00	208,00	198,00	63,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - DEVELOPPER LES COMPETENCES EN LIEN AVEC L'ECONOMIE BRETONNE ET SECURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2019					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018						2017							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

Axe prioritaire	4 - DEVELOPPER LES COMPETENCES EN LIEN AVEC L'ECONOMIE BRETONNE ET SECURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 4 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	20 890,00	14 301,00	6 589,00	12 924,00	9 165,00	3 759,00	0,62	0,64	0,57	1 813,00	1 319,00	494,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	6 596,00	4 516,00	2 080,00	4 931,00	3 387,00	1 544,00	0,75	0,75	0,74	534,00	366,00	168,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	5 959,00	4 080,00	1 879,00	3 156,00	2 341,00	815,00	0,53	0,57	0,43	446,00	360,00	86,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				377,00	259,00	118,00				52,00	38,00	14,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				377,00	259,00	118,00				52,00	38,00	14,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	2 499,00	1 711,00	788,00	6 059,00	4 417,00	1 642,00	2,42	2,58	2,08	681,00	484,00	197,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	15 409,00	10 549,00	4 860,00	3 872,00	2 659,00	1 213,00	0,25	0,25	0,25	361,00	261,00	100,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	2 982,00	2 041,00	940,00	2 974,00	2 082,00	892,00	1,00	1,02	0,95	752,00	567,00	185,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				1 086,00	777,00	309,00				13,00	12,00	1,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	1 274,00	872,00	402,00	1 032,00	783,00	249,00	0,81	0,90	0,62	16,00	9,00	7,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	1 805,00	1 235,00	569,00	2 524,00	1 764,00	760,00	1,40	1,43	1,34	1 035,00	749,00	286,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				150,00	126,00	24,00				34,00	29,00	5,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					12 924,00						1 813,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	1 404,00	999,00	405,00	3 289,00	2 306,00	983,00	3 787,00	2 671,00	1 116,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	582,00	389,00	193,00	1 319,00	884,00	435,00	1 542,00	1 064,00	478,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	357,00	268,00	89,00	775,00	556,00	219,00	891,00	662,00	229,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	66,00	43,00	23,00	78,00	52,00	26,00	129,00	89,00	40,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	66,00	43,00	23,00	78,00	52,00	26,00	129,00	89,00	40,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	732,00	530,00	202,00	1 568,00	1 138,00	430,00	1 848,00	1 343,00	505,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	423,00	297,00	126,00	1 074,00	744,00	330,00	1 187,00	807,00	380,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	249,00	172,00	77,00	647,00	424,00	223,00	752,00	521,00	231,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	242,00	174,00	68,00	429,00	312,00	117,00	235,00	159,00	76,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	165,00	129,00	36,00	328,00	248,00	80,00	310,00	238,00	72,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	145,00	87,00	58,00	336,00	222,00	114,00	538,00	382,00	156,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	15,00	13,00	2,00	39,00	30,00	9,00	27,00	23,00	4,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		1 404,00			3 289,00			3 787,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	2 563,00	1 828,00	735,00	68,00	42,00	26,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	934,00	672,00	262,00	20,00	12,00	8,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO06	moins de 25 ans	Plus développées	659,00	479,00	180,00	28,00	16,00	12,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	52,00	37,00	15,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	52,00	37,00	15,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	1 220,00	914,00	306,00	10,00	8,00	2,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	798,00	537,00	261,00	29,00	13,00	16,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	545,00	377,00	168,00	29,00	21,00	8,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	165,00	118,00	47,00	2,00	2,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	209,00	156,00	53,00	4,00	3,00	1,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	466,00	320,00	146,00	4,00	4,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	35,00	31,00	4,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00		
	Total général des participants		2 563,00			68,00		

Axe prioritaire	4 - DEVELOPPER LES COMPETENCES EN LIEN AVEC L'ECONOMIE BRETONNE ET SECURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 4

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
SPE1	De 25 à 49 ans	Plus développées	Nombre de participant	13 366,00	9 151,00	4 215,00	8 293,00	5 583,00	3 276,00	0,62	0,61	0,78	860,00	356,00	1 070,00
SPE2	Au dessus de 49 ans	Plus développées	Nombre de participant	1 565,00	1 071,00	494,00	704,00	455,00	318,00	0,45	0,42	0,64	61,00	38,00	92,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
SPE1	De 25 à 49 ans	Plus développées	891,00	633,00	258,00	2 245,00	1 574,00	671,00	2 538,00	1 771,00	767,00	1 721,00	1 224,00	497,00	38,00	25,00	13,00
SPE2	Au dessus de 49 ans	Plus développées	90,00	55,00	35,00	191,00	124,00	67,00	229,00	149,00	80,00	131,00	88,00	43,00	2,00	1,00	1,00

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5

Axe prioritaire		5 - ASSISTANCE TECHNIQUE (FEDER)									
(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	AT1	Nombre d'ETP mobilisés	ETP					34,35	0,00	0,00	
S	AT1	Nombre d'ETP mobilisés	ETP					34,35	0,00	0,00	
F	AT2	Nombre de réunions partenariales organisées (comités de suivi, réunions d'information, etc.)	Nombre					10,00	0,00	0,00	5 comités de suivi, 10 CRPE auxquels il pourrait être ajoutés les Comités uniques de programmation dont les réunions se tiennent sur les 23 territoires concernés plusieurs fois par an en fonction du rythme de sélection.
S	AT2	Nombre de réunions partenariales organisées (comités de suivi, réunions d'information, etc.)	Nombre					10,00	0,00	0,00	
F	AT3	Nombre de visites sur le site web	Connexions					209 388,00	0,00	0,00	61 044 visites en plus sur le site web en 2019; les indicateurs sont en progression par rapport à l'année précédente : 5 087 visiteurs en moyenne par mois en 2019 + 1 190 abonnés twitter (+ 122 en un an) et 647 abonnés Facebook (+125).
S	AT3	Nombre de visites sur le site web	Connexions					209 388,00	0,00	0,00	

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	AT1	Nombre d'ETP mobilisés	34,85	0,00	0,00	31,15	0,00	0,00	29,45	0,00	0,00
S	AT1	Nombre d'ETP mobilisés	34,85	0,00	0,00	31,15	0,00	0,00	29,45	0,00	0,00
F	AT2	Nombre de réunions partenariales organisées (comités de suivi, réunions d'information, etc.)	21,00	0,00	0,00	19,00	0,00	0,00	15,00	0,00	0,00
S	AT2	Nombre de réunions partenariales organisées (comités de suivi, réunions d'information, etc.)	21,00	0,00	0,00	19,00	0,00	0,00	15,00	0,00	0,00
F	AT3	Nombre de visites sur le site web	148 344,00	0,00	0,00	110 688,00	0,00	0,00	52 236,00	0,00	0,00
S	AT3	Nombre de visites sur le site web	148 344,00	0,00	0,00	110 688,00	0,00	0,00	52 236,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	AT1	Nombre d'ETP mobilisés	22,45	0,00	0,00	3,50	0,00	0,00
S	AT1	Nombre d'ETP mobilisés	22,45	0,00	0,00	3,50	0,00	0,00
F	AT2	Nombre de réunions partenariales organisées (comités de suivi, réunions d'information, etc.)	11,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00
S	AT2	Nombre de réunions partenariales organisées (comités de suivi, réunions d'information, etc.)	11,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00
F	AT3	Nombre de visites sur le site web	12 507,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	AT3	Nombre de visites sur le site web	12 507,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	6 - ASSISTANCE TECHNIQUE (FSE)
-----------------	--------------------------------

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 6

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 6

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
AT2	Nombre de réunions partenariales organisées (comités de suivi, réunions d'information, etc.)		Nombre				88,00	0,00	0,00				10,00	0,00	0,00
AT3	Nombre de visites sur le site web		Connexions				533 163,00	0,00	0,00				209 388,00	0,00	0,00
ATFSE	Nombre d'ETP mobilisés		ETP				58,60	0,00	0,00				11,85	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
AT2	Nombre de réunions partenariales organisées (comités de suivi, réunions d'information, etc.)		21,00	0,00	0,00	29,00	0,00	0,00	15,00	0,00	0,00	11,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00
AT3	Nombre de visites sur le site web		148 344,00	0,00	0,00	110 688,00	0,00	0,00	52 236,00	0,00	0,00	12 507,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ATFSE	Nombre d'ETP mobilisés		11,85	0,00	0,00	11,80	0,00	0,00	11,80	0,00	0,00	9,80	0,00	0,00	1,50	0,00	0,00

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	118
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	17
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	100

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2019 Cumul total	2019 Cumul - hommes	2019 Cumul - femmes	2019 Total annuel	2019 Total annuel - hommes	2019 Total annuel - femmes
1	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	46 520 563,00					
1	O	SPE11	Nombre de nouveaux locaux raccordables au THD suite aux actions cofinancées	Nombre de nouveaux locaux	FEDER	Plus développées	55 401,00					
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	128,00					
2	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	Plus développées	8 865,85					
2	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	93 838 750,00					
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	388,00					
3	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	91 867 505,00					
3	O	SPE33	Nombre de nouveaux pôles/services multimodaux créés ou améliorés	Nombre	FEDER	Plus développées	5,00					
4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	12 924,00	9 165,00	3 759,00	1 813,00	1 319,00	494,00
4	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FSE	Plus développées	36 764 024,00					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2018 Cumul total	2017 Cumul total	2016 Cumul total	Observations
1	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	42 015 723,64	2 247 170,00	700 990,16	
1	O	SPE11	Nombre de nouveaux locaux raccordables au THD suite aux actions cofinancées	Nombre de nouveaux locaux	FEDER	Plus développées	55 401,00	0,00	0,00	
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	117,00	10,00	2,00	
2	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	Plus développées	6 657,00	2 296,05	35,00	
2	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	49 942 287,14	33 342 419,00	10 941 043,30	
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	298,00	84,00	48,00	
3	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	62 716 113,70	30 176 329,00	6 841 968,00	
3	O	SPE33	Nombre de nouveaux pôles/services multimodaux créés ou améliorés	Nombre	FEDER	Plus développées	5,00	0,00	0,00	
4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	11 111,00	9 707,00	6 418,00	
4	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FSE	Plus développées	29 117 157,41	9 718 245,65	0,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2015 Cumul total	2014 Cumul total
1	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	0,00	0,00
1	O	SPE11	Nombre de nouveaux locaux raccordables au THD suite aux actions cofinancées	Nombre de nouveaux locaux	FEDER	Plus développées	0,00	0,00
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	0,00	0,00
2	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	Plus développées	0,00	0,00
2	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	0,00	0,00
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	0,00	0,00
3	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	0,00	0,00
3	O	SPE33	Nombre de nouveaux pôles/services multimodaux créés ou améliorés	Nombre	FEDER	Plus développées	0,00	0,00
4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	2 631,00	68,00
4	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FSE	Plus développées	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	40882110			259 541 117,00		
1	O	SPE11	Nombre de nouveaux locaux raccordables au THD suite aux actions cofinancées	Nombre de nouveaux locaux	FEDER	Plus développées	51740			155 222,00		
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	63			902,00		
2	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	Plus développées	3263			20 700,00		
2	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	41 858 378			265 738 978,00		
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	299			3 790,00		
3	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	42 930 942			272 548 179,00		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
3	O	SPE33	Nombre de nouveaux pôles/services multimodaux créés ou améliorés	Nombre	FEDER	Plus développées	2			18,00		
4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	7047			20 890,00		
4	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FSE	Plus développées	17 666 308.94			119 655 798,00		

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	Plus développées	Total	259 541 118,00	36,11%	294 988 583,57	113,66%	293 915 557,17	47 503 031,40	18,30%	44
2	FEDER	Plus développées	Total	265 738 977,00	35,30%	185 975 644,26	69,98%	157 929 312,39	95 975 879,43	36,12%	370
3	FEDER	Plus développées	Total	272 548 180,00	40,00%	183 878 466,58	67,47%	173 270 163,71	97 564 614,42	35,80%	65
4	FSE	Plus développées	Total	119 645 910,00	50,00%	150 929 934,22	126,15%	150 929 934,22	37 168 561,85	31,07%	6
5	FEDER	Plus développées	Total	21 511 510,00	50,00%	15 619 287,05	72,61%	15 607 947,52	688 688,93	3,20%	13
6	FSE	Plus développées	Total	4 739 488,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
Total	FEDER	Plus développées		819 339 785,00	37,51%	680 461 981,46	83,05%	640 722 980,79	241 732 214,18	29,50%	492
Total	FSE	Plus développées		124 385 398,00	50,00%	150 929 934,22	121,34%	150 929 934,22	37 168 561,85	29,88%	6
Total général				943 725 183,00	39,15%	831 391 915,68	88,10%	791 652 915,01	278 900 776,03	29,55%	498

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Categorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Plus développées	047	01	07	07	02		24	FR52	278 491 671,11	278 491 671,11	39 380 419,77	1
1	FEDER	Plus développées	048	01	07	01	02		13	FR52	1 061 073,25	888 913,12	0,00	2
1	FEDER	Plus développées	048	01	07	01	02		24	FR52	217 057,94	113 750,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	048	01	07	03	02		13	FR52	439 451,46	439 451,46	83 305,14	4
1	FEDER	Plus développées	048	01	07	03	02		15	FR52	270 290,00	270 290,00	217 219,74	1
1	FEDER	Plus développées	048	01	07	03	02		19	FR52	29 051,43	29 051,43	26 201,43	1
1	FEDER	Plus développées	048	01	07	03	02		24	FR52	80 649,35	80 649,35	64 186,35	3
1	FEDER	Plus développées	048	01	07	07	02		12	FR52	1 005 543,78	1 005 543,78	297 862,40	1
1	FEDER	Plus développées	048	01	07	07	02		24	FR52	4 275 000,00	4 275 000,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	078	01	07	01	02		21	FR52	85 547,52	85 547,52	85 547,52	1
1	FEDER	Plus développées	078	01	07	03	02		13	FR52	74 880,00	74 880,00	74 879,80	1
1	FEDER	Plus développées	078	01	07	07	02		18	FR52	1 699 555,42	1 699 555,42	1 699 555,42	1
1	FEDER	Plus développées	079	01	07	07	02		13	FR52	114 362,79	101 000,00	137 112,20	1
1	FEDER	Plus développées	079	01	07	07	02		18	FR52	268 800,00	268 800,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	080	01	07	01	02		23	FR52	121 347,13	99 396,26	71 666,55	1
1	FEDER	Plus développées	080	01	07	01	02		24	FR52	1 073 952,89	1 073 952,89	312 967,50	3
1	FEDER	Plus développées	080	01	07	03	02		13	FR52	176 104,77	150 557,80	98 317,55	3
1	FEDER	Plus développées	080	01	07	03	02		15	FR52	866 701,00	448 433,10	821 490,16	2
1	FEDER	Plus développées	080	01	07	03	02		19	FR52	136 652,00	136 652,00	99 277,83	1
1	FEDER	Plus développées	080	01	07	03	02		24	FR52	200 313,09	190 590,77	149 721,48	6
1	FEDER	Plus développées	080	01	07	07	02		19	FR52	2 740 902,00	2 740 902,00	2 765 423,72	1
1	FEDER	Plus développées	080	01	07	07	02		24	FR52	56 842,66	31 955,14	22 053,44	1
1	FEDER	Plus développées	082	01	07	03	02		13	FR52	249 859,43	209 859,47	0,00	2
1	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02		24	FR52	1 252 974,55	1 009 154,55	1 095 823,40	4
2	FEDER	Plus développées	001	03	07	07	03		16	FR52	10 000 000,00	10 000 000,00	5 000 000,00	1
2	FEDER	Plus développées	056	01	07	07	01		10	FR52	2 657 000,00	1 195 650,00	2 186 824,19	2
2	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01		01	FR52	90 000,00	90 000,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01		06	FR52	1 162 000,00	1 162 000,00	861 260,75	3
2	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01		11	FR52	442 500,00	442 500,00	358 554,68	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
2	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01		13	FR52	12 860 714,00	12 860 714,00	7 021 881,57	27
2	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01		18	FR52	300 000,00	300 000,00	282 366,90	2
2	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01		20	FR52	6 312 537,69	6 153 899,69	3 900 650,78	21
2	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01		22	FR52	41 253 170,00	41 253 170,00	33 994 444,96	23
2	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01		24	FR52	20 944 678,54	20 875 410,54	11 319 054,44	71
2	FEDER	Plus développées	059	01	07	07	01		22	FR52	150 000,00	150 000,00	150 351,34	1
2	FEDER	Plus développées	059	01	07	07	01		24	FR52	2 609 595,62	2 326 810,62	1 493 441,21	6
2	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		06	FR52	305 500,00	305 500,00	303 000,00	1
2	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		13	FR52	5 258 714,75	5 258 714,75	2 356 737,16	14
2	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		19	FR52	100 000,00	100 000,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		20	FR52	882 598,00	882 598,00	154 555,10	3
2	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		22	FR52	4 360 537,94	4 139 024,63	2 543 531,76	13
2	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		24	FR52	7 242 462,52	7 131 764,52	2 552 833,15	25
2	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		03	FR52	336 108,00	252 081,00	338 490,53	1
2	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		22	FR52	1 790 958,41	1 547 336,63	278 041,67	4
2	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		24	FR52	11 858 801,16	10 750 290,74	9 054 625,71	29
2	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		01	FR52	2 786 394,26	1 150 682,42	52 522,68	9
2	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		02	FR52	1 367 887,00	659 908,50	0,00	3
2	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		03	FR52	873 208,25	349 071,00	0,00	2
2	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		05	FR52	5 289 693,00	2 255 194,00	4 793 393,83	3
2	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		06	FR52	7 464 229,98	3 238 992,43	351 975,69	21
2	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		07	FR52	342 380,00	154 071,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		13	FR52	2 021 906,95	815 415,00	650 182,76	7
2	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		20	FR52	4 256 334,66	2 126 153,00	542 618,27	13
2	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		22	FR52	487 701,00	219 464,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		24	FR52	23 290 479,21	14 806 161,20	4 770 652,88	53
2	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	03		07	FR52	3 949 448,15	2 762 954,40	0,00	2
2	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	03		13	FR52	371 620,00	201 421,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	03		24	FR52	854 681,50	598 277,00	412 407,13	1
2	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		01	FR52	259 996,15	129 998,85	251 480,29	1
2	FEDER	Plus développées	073	01	07	07	03		24	FR52	1 441 807,52	1 284 083,47	0,00	2
3	FEDER	Plus développées	001	01	07	03	04		22	FR52	4 912 332,00	1 934 828,25	3 449 982,00	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
3	FEDER	Plus développées	003	01	07	03	04		10	FR52	10 085 017,03	10 085 017,03	8 688 582,02	1
3	FEDER	Plus développées	010	01	07	03	04		22	FR52	149 543,30	106 243,30	0,00	2
3	FEDER	Plus développées	011	01	07	03	04		09	FR52	90 632,00	90 632,00	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	011	01	07	03	04		22	FR52	1 074 067,17	1 074 067,17	373 530,66	4
3	FEDER	Plus développées	011	01	07	03	04		24	FR52	552 458,84	552 458,84	536 118,43	1
3	FEDER	Plus développées	012	01	07	03	04		10	FR52	301 676,00	78 571,00	265 138,97	1
3	FEDER	Plus développées	012	01	07	07	04		08	FR52	31 813 356,88	31 813 356,88	17 603 247,50	1
3	FEDER	Plus développées	014	01	07	01	04		21	FR52	2 544 746,36	2 028 077,82	0,00	4
3	FEDER	Plus développées	014	01	07	01	04		22	FR52	816 207,41	338 350,36	0,00	2
3	FEDER	Plus développées	014	01	07	01	04		24	FR52	356 715,58	169 250,00	348 948,53	1
3	FEDER	Plus développées	014	01	07	03	04		08	FR52	1 956 311,52	1 956 311,52	1 954 671,23	1
3	FEDER	Plus développées	014	01	07	03	04		21	FR52	7 649 911,53	5 499 396,67	1 179 814,34	13
3	FEDER	Plus développées	014	01	07	03	04		22	FR52	3 027 780,60	3 027 780,60	3 029 582,74	1
3	FEDER	Plus développées	014	01	07	03	04		24	FR52	222 058,90	100 514,72	222 058,70	1
3	FEDER	Plus développées	036	01	07	01	04		12	FR52	52 751 956,03	52 751 956,03	11 816 087,24	2
3	FEDER	Plus développées	036	01	07	03	04		12	FR52	56 038 885,21	56 038 885,21	45 769 646,83	7
3	FEDER	Plus développées	054	01	07	01	04		21	FR52	620 250,26	247 909,00	510 337,87	1
3	FEDER	Plus développées	054	01	07	01	04		24	FR52	239 838,40	239 838,40	0,00	2
3	FEDER	Plus développées	054	01	07	03	04		08	FR52	193 689,02	193 689,02	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	054	01	07	03	04		21	FR52	7 925 963,70	4 387 961,05	1 261 493,91	15
3	FEDER	Plus développées	054	01	07	03	04		24	FR52	555 068,84	555 068,84	555 373,45	2
4	FSE	Plus développées	117	01	07	07		07	03	FR52	3 850 981,52	3 850 981,52	87 370,88	16
4	FSE	Plus développées	117	01	07	07		07	05	FR52	1 548 996,00	1 548 996,00	0,00	3
4	FSE	Plus développées	117	01	07	07		07	07	FR52	44 531 888,87	44 531 888,87	11 012 464,59	91
4	FSE	Plus développées	117	01	07	07		07	08	FR52	62 429 291,31	62 429 291,31	15 371 723,52	58
4	FSE	Plus développées	117	01	07	07		07	12	FR52	3 592 958,00	3 592 958,00	0,00	15
4	FSE	Plus développées	117	01	07	07		07	13	FR52	6 267 723,52	6 267 723,52	2 387 531,36	34
4	FSE	Plus développées	117	01	07	07		07	15	FR52	21 619 419,40	21 619 419,40	6 498 600,13	96
4	FSE	Plus développées	117	01	07	07		07	21	FR52	6 204 520,40	6 204 520,40	1 810 871,37	28
4	FSE	Plus développées	117	01	07	07		07	22	FR52	884 155,20	884 155,20	0,00	4
5	FEDER	Plus développées	121	01	07	07			18	FR52	12 935 328,30	12 935 328,30	477 460,24	7
5	FEDER	Plus développées	121	01	07	07			24	FR52	196 150,00	196 150,00	28 980,00	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
5	FEDER	Plus développées	122	01	07	07			18	FR52	1 150 000,00	1 150 000,00	0,00	1
5	FEDER	Plus développées	123	01	07	07			13	FR52	54 327,66	42 988,13	36 114,59	2
5	FEDER	Plus développées	123	01	07	07			18	FR52	1 283 481,09	1 283 481,09	146 134,10	2
6	FSE	Plus développées	121	01	07	07		08	13	FR52	0,00	0,00	0,00	0

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	6	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

1- AMO pour le RAMO 2018

Conformément au Plan d'évaluation du PO FEDER / FSE , **la première évaluation du PO FEDER / FSE confiée à un prestataire externe a démarré au premier trimestre 2019** afin de lancer les **travaux d'évaluation nécessaires à la réalisation du RAMO 2018**. Dans ce contexte, l'autorité de gestion Bretagne a fait appel au consortium Têritéo / Aster pour disposer de premiers éléments de compréhension sur la mise en oeuvre de son programme et sur l'impact des dispositifs sur le territoire régional pour un budget de près de 30 000 euros TTC en assistance à maîtrise d'ouvrage.

2- Evaluation de la S3, axe 2 du PO FEDER / FSE

L'année 2019 a vu également le lancement d'une mission spécifique d'évaluation de la Stratégie régionale d'innovation (« stratégie de spécialisation intelligente » ou S3) en Bretagne. **Cette évaluation plurifonds, confiée au consortium Technopolis / Edater / Amnyos a démarré en mai 2019 et a été présentée au CCRDT en janvier 2020, pour la tranche ferme.**

Couplée à la réalisation d'une évaluation relative aux instruments financiers, dont Breizh Up, cette évaluation de la S3 permettra aussi à l'Autorité de gestion de bénéficier d'une évaluation d'impact de l'Axe 2.

3- Comité de pilotage des évaluations - évaluations programmées

Pour rappel, l'autorité de gestion Bretagne a mis en place courant 2018 un comité de pilotage des évaluations des programmes européens. Il permet de partager avec les services instructeurs le calendrier de mise en oeuvre du plan d'évaluation et de veiller à la bonne cohérence entre les orientations retenues et les besoins évaluatifs de chaque Direction par rapport à leur secteur d'activité. Il s'est réuni une nouvelle fois en mars 2019 et a permis d'échanger sur les besoins et de prioriser les évaluations à l'horizon 2019-2021.

Lors de cette réunion, il a été convenu du lancement d'une évaluation ex ante sur les instruments financiers en plurifonds (rédaction du cahier des charges par les services en décembre 2019), ainsi que du démarrage de l'évaluation stratégique environnementale du futur PO 2021-2027 pour le premier trimestre 2020. Les évaluations d'impact sur les axes 1,3 et 4 du PO 2014-2020 démarreront en 2021.

4- Réseau, partage d'expérience

Enfin, le groupe de travail Suivi- Evaluation, coordonné par l'Agence Nationale pour la Cohésion des territoires et dans lequel l'autorité de gestion Bretagne s'est investie depuis 2016 s'est réuni à 3 reprises durant l'année 2019, en version restreinte ou plénière; L'essentiel des échanges s'est concentré sur un partage des bonnes pratiques et difficultés rencontrées, notamment en lien avec l'exercice de performance et la fourniture des indicateurs du RAMO 2018.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
Evaluation de la S3 bretonne 2014-2020 : bilan et perspectives	FEDE R	5	2019	12	2019	Mixte	01 02 03 04	<p>Cette mission d'AMO a consisté tout d'abord à collecter, consolider et mettre en cohérence les données et bilans disponibles, à analyser et évaluer les domaines d'intervention stratégique, les plan d'actions et typologie de projet (2014-20). Elle a consisté ensuite à proposer des conclusions, pistes et recommandations pour la future S3 (programmation 2021-2027). A l'échelle du PO FEDER / FSE cet exercice se concentre principalement sur l'axe 2 et en constitue une première</p>	<p>Plus précisément, la Région Bretagne souhaitait dresser un bilan consolidé de la mise en œuvre de la S3, évaluer la qualité de la dynamique déployée et son impact sur les territoires, mais également bénéficier de recommandations pour le futur, à partir des constats posés et des évolutions du tissu économique et de l'écosystème régional de la recherche et de l'innovation, puisqu'il était envisagé que cette évaluation alimente l'actualisation de la S3 en 2020.</p> <p>Cette mission donne lieu en 2020 à une tranche optionnelle pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la refonte/réécriture de la S3.</p> <p>Le montant total de la prestation s'élève à 106 075.00 € TTC (tranches ferme et optionnelle) et ses premiers résultats: bilans et perspectives (synthèse) sont consultables en ligne sur le site europe.bzh : https://www.europe.bzh/jcms/prod_468908/fr/crpe-2020-02-06-document-synthese-evaluation-s3-bretagne</p>

								évaluation d'impact.	
AMO pour l'élaboration du RAMO 2018 du PO FEDER-FSE	FEDER FSE	12	2018	6	2019	Mixte	01 02 03 04 10	<p>Les prestataires se sont mobilisés pour:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Appuyer le Conseil régional dans l'élaboration du RAMO renforcé 2018 en apportant les éléments d'analyse et de réponse à la section 16 du RAMO 2. Actualiser les indicateurs de résultats du PO FEDER 3. Comprendre dans quelle(s) mesure(s) le Programme a contribué à l'évolution des indicateurs de 	<p>Les résultats détaillés de cette évaluation sont présentés dans le RAMO 2018, pour partie ainsi que dans un rapport détaillé mis en ligne sur le site europe.bzh: https://www.europe.bzh/jcms/preprod_237338/fr/documents-et-textes-reglementaires (rubrique PO FEDER / FSE)</p>

									résultat du PO FEDER / FSE.	
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--------------------------------	--

6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Comme depuis son démarrage, le PO Bretagne ne connaît pas à ce jour de défaillance particulière ou d'obstacles importants de mise en oeuvre qui viendraient déstabiliser fortement l'avancement du programme. Le **bon fonctionnement de ce programme** reste donc confirmé, comme en attestent les éléments saillants ci-dessous :

- le fonctionnement correct du système de gestion et de contrôle a été définitivement confirmé en mai 2019, à l'issue de l'audit système mené par la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles ;
- l'avancement de la réalisation financière se maintient, pour les deux fonds, au delà des attendus du dégageant d'office et s'opère de manière fluide ;
- l'avancement global de la programmation et de la mise en oeuvre physique des opérations se situe toujours dans une dynamique positive.
- la clôture du compte annuel 2017/2018 au printemps 2019 s'est effectuée de nouveau sans difficulté particulière, avec un taux d'erreur inférieur à 2% ; l'exercice 2018/2019 clos récemment a confirmé ce même résultat et le fonctionnement correct du système de gestion et de contrôle, sans réserve.

Pour autant, même si ces signaux positifs se maintiennent depuis le démarrage, l'Autorité de gestion est restée vigilante sur la mise en oeuvre immédiate (cf infra), mais aussi sur les perspectives à moyen terme, afin d'**anticiper dès maintenant la clôture du programme**. L'année 2019 a ainsi été marquée par un **travail très fin d'analyse de l'avancement de la programmation et de ses perspectives**. Concernant le FSE, les calendriers de mise en oeuvre des formations ont permis de finaliser la programmation en 2019 et il conviendra maintenant de s'assurer régulièrement des perspectives de réalisation. La situation du FEDER nécessitait une attention particulière compte-tenu de la diversité des thématiques, des bénéficiaires, des types de projets... Enclenchée en 2018, une démarche prospective a donc été menée tout au long de 2019 sur l'ensemble des objectifs du programmes, pour affiner les trajectoires de mise en oeuvre attendues pour chaque objectif spécifique. Ceci a permis d'initier des mesures de dynamisation sur certaines thématiques, notamment au sein de l'axe 3 qui présentait un certain retard de déploiement. Un point de situation a également été réalisé avec chaque structure porteuse d'ITI. Ces mesures ont commencé à porter leurs fruits puisque fin 2019, les écarts d'avancement inter-axes s'étaient en partie résorbés ; les effets continueront sur l'année 2020 et devraient placer le PO dans une situation favorable pour aborder la phase de clôture.

En parallèle, l'Autorité de gestion suit toujours attentivement l'avancement de la certification, que ce soit pour le FEDER ou le FSE. Des tableaux de suivi sont mis à jour autant que de besoin pour piloter la réalisation financière, en lien avec l'Autorité de certification avec laquelle des bilans réguliers sont organisés sur l'ensemble des travaux en cours et à venir. En complément, l'Autorité de gestion assure un suivi des calendriers prévisionnels de réalisation des projets, et opère les relances nécessaires auprès des bénéficiaires, en anticipation des échéances de dégageant d'office. Les services instructeurs sont également accompagnés par les services supports de l'Autorité de gestion dans le traitement des

dépenses tout au long de l'année, et plus fortement encore au cours du 2nd semestre. Ces travaux de pilotage intègrent également les questions de performance.

Afin de garantir la qualité de la gestion sur l'ensemble de la période, l'Autorité de gestion est engagée depuis 2015 dans de nombreuses actions de **maintien permanent des compétences d'instruction et de gestion**. Le plan de formation des agents instructeurs déployé en continu depuis 2015, permet d'accompagner l'intégration de nouveaux agents en leur apportant le socle nécessaire de connaissances dès leur prise de fonction, et l'acquisition d'un niveau d'expertise plus poussé sur certaines thématiques (par exemple en 2019: formation Arachne, comptabilité des entreprises, vérification des marchés publics...); cette formation passe aussi par la participation active aux réseaux nationaux spécialisés sur certaines thématiques (réglementation, ingénierie financière, aides d'Etat,...), mis en place par l'ANCT, autorité coordinatrice des FESI en France.

En complément, un réseau interne des services instructeurs FEDER est animé par le service pilote de l'Autorité de gestion et permet la transmission en continu des dernières réglementations et points de vigilance, le partage des questionnements opérationnels, l'anticipation des échéances clés de gestion, l'information sur les questions transversales... La **cellule d'accompagnement des services instructeurs** maintient également une activité de support très soutenue, avec 249 accompagnements pour la seule année 2019, répartis sur toutes les phases de gestion des dossiers et l'ensemble des directions sectorielles. Les sujets d'assistance sont nombreux : éligibilité des dépenses (25%), procédures (35%), aides d'État (10%), vérification des marchés publics (17%)... Au-delà de l'accompagnement immédiat, l'activité de la cellule d'appui permet aussi d'identifier les éventuels points d'amélioration sur lesquels agir et de produire le cas échéant des notes d'informations complémentaires pour les services, de déclencher une formation spécifique, de mener une action ciblée d'accompagnement sur un dispositif... Cela participe à la bonne fiabilité du système de gestion et de contrôle, et à son amélioration en continu.

Enfin, l'Autorité de gestion assure un **pilotage permanent de la qualité de la gestion**, notamment au travers des résultats des contrôles et audits. Cela concerne à la fois les contrôles opérés dans le cadre de l'instruction et de la gestion courante des dossiers, que ce soit au stade de la programmation des dossiers ou de la certification des dépenses, ou bien lors des audits menés par l'Autorité de certification, l'Autorité d'audit ou les organes d'audit communautaires. Ainsi, des tableaux de suivi des incohérences ou erreurs relevées pendant ces exercices, et des mesures correctrices mises en place sont tenus à jour par les services FEDER et FSE. Ils peuvent amener à adapter si besoin les documents types, les processus de vérification, les guides et formations, les informations aux bénéficiaires... ces adaptations tiennent également compte des échanges nationaux dans les instances de coordination. Dans ce même objectif de qualité, les outils informatiques de l'AG intègrent régulièrement des évolutions techniques pour prendre en compte les adaptations du système national d'informations Synergie, ou faciliter la mise en oeuvre de la dématérialisation pour les bénéficiaires (extranets de dépôt des demandes d'aides et de paiement) et les gestionnaires.

Il s'agit ainsi de garantir un **processus d'amélioration continue et de fluidité**, tant au niveau des services d'instruction et gestion, que des bénéficiaires.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

Sans objet pour le RAMO 2019.

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	2 - DEVELOPPER LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE LA BRETAGNE PAR LE SOUTIEN A LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET AUX ENTREPRISES
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	8 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	30 avr. 2015
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	BREIZH UP
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	France - Rennes
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées

7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Compte fiduciaire
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé;	Organisme de droit public ou de droit privé

autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	SOFIMAC Innovation (antérieurement i-source)
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	17, rue de Viarmes - 35000 Rennes (France)
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Appel à manifestation d'intérêt conforme aux règles de la commande publique. par application de l'article 38 du règlement CE 1303/2013, la sélection s'est opérée sur la base d'une procédure ouverte, transparente et non-discriminatoire.
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	14 déc. 2015
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	10 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	8 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	8 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	6 000 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 000 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	4 000 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	2 000 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	2 000 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	944 440,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	504 120,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	440 320,00

18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	participations et quasi-participations
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	7 876 240,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	6 300 992,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	6 831 472,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	5 465 178,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	5 465 178,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	1 366 294,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	27

28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	25
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	19
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	19
29.2.1. dont micro-entreprises	18
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	13 162 546,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	2 193 758,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	10 968 788,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	2,16
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	2,94
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	19 545 946,00
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	6 838 353,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	

35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	51 368,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	2 000 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	2 000 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	2 000 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	

41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	35,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	25,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO07 - Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	8 650 000,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	10 968 788,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	35,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	25,00

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
Projet Bretagne Très Haut Débit	2016FR16RFMP001	Approuvé	360 006 542,00	300 005 452,00	2018, T1	10 sept. 2018	2016, T1	2019, T4	1 - 2a	14,00	Construction avancée	Au 31.12.2019, la 1 ^è tranche du grand projet est close et la seconde a été entamée; ce sont dorénavant plus de 71 000 nouveaux locaux qui ont été raccordés au très haut débit. Les travaux se poursuivent à un rythme soutenu, avec l'objectif de finalisation du projet d'ici 2021. A noter que la prise en compte de la certification de nouvelles dépenses n'étant intervenue que début 2020, le nombre de locaux raccordés apparaissant dans le logiciel de gestion reste similaire fin 2019 à celui affiché fin 2018; il s'agit néanmoins d'un simple décalage de saisie liée au processus de traitement des dépenses, et non à la réalisation effective des travaux.	14 août 2014	Pas d'observation complémentaire.

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

Pas de problème de mise en oeuvre identifié

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

Pas de modification prévue de la liste figurant au Programme Opérationnel

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

Non concerné

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

Non concerné

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE NUMERIQUE EN BRETAGNE
-----------------	--

--

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE LA BRETAGNE PAR LE SOUTIEN A LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET AUX ENTREPRISES
-----------------	--

--

Axe prioritaire	3 - SOUTENIR LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE EN BRETAGNE
-----------------	--

--

Axe prioritaire	4 - DEVELOPPER LES COMPETENCES EN LIEN AVEC L'ECONOMIE BRETONNE ET SECURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS
-----------------	--

--

Axe prioritaire	5 - ASSISTANCE TECHNIQUE (FEDER)
-----------------	----------------------------------

--

Axe prioritaire	6 - ASSISTANCE TECHNIQUE (FSE)
-----------------	--------------------------------

--

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
3	41 553 866,51	38,12%
Total	41 553 866,51	11,25%

--

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

--

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

--

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

Ayant fortement soutenu son élaboration, la Région Bretagne est partie prenante depuis l'origine dans la mise en œuvre de la stratégie maritime atlantique ; elle participe ainsi à la fois aux instances et rencontres de mise en œuvre du plan d'action de cette stratégie, en lien avec le Secrétariat Général à la Mer au niveau national, ainsi qu'à la délégation nationale française dans le cadre du programme de coopération territoriale européenne Espace Atlantique. Elle suit également avec attention les travaux de révision du plan d'action engagés fin 2018.

C'est pourquoi, en complémentarité avec cette action directe en tant que collectivité, les choix stratégiques opérés avec le partenariat lors de l'élaboration du Programme Opérationnel ont permis d'orienter le FEDER sur certaines priorités du Plan d'action. Un suivi en continu est effectué dans le logiciel de gestion des dossiers cofinancés par le PO, les projets concernés étant identifiés spécifiquement. Au 31 décembre 2019, ce sont dorénavant 73 projets qui contribuent au plan d'action atlantique pour un montant FEDER de 34 M€ depuis le début du programme, soit environ 16% du volume de projets et des financements, voire même près d'un quart de l'enveloppe FEDER programmée, si on exclut l'enveloppe dédiée au grand projet Bretagne très haut débit. En un an, 16 nouveaux projets ont été retenus, pour un montant complémentaire FEDER de 3,2 M€.

45% de cette enveloppe correspond à un projet emblématique pour la Bretagne: le développement de l'activité relative aux énergies marines renouvelables sur le Port de Brest, porte d'entrée maritime du

territoire, au coeur de l'arc atlantique, et base stratégique pour le développement des activités logistiques et industrielles liées aux EMR.

70 des 72 autres projets sont rattachés à l'axe 2 du PO : 43 d'entre eux sur le secteur de la recherche (+10 en un an) et 27 (+4 en un an) sur le secteur de l'innovation. Ceci reflète la forte expertise de la recherche bretonne dans l'ensemble des secteurs liés à la mer, avec la présence sur le territoire de plusieurs institutions et centres scientifiques reconnus aux niveaux national et international. En outre, la S3 bretonne a retenu les "activités maritimes pour une croissance bleue" comme DIS et priorise donc la sélection de projets d'innovation dans ce secteur.

Les thématiques les plus fréquemment rencontrées dans les projets sélectionnés restent l'observation des océans ou côtière, l'analyse des écosystèmes marins, la détection des pollutions, le développement des énergies marines. L'année 2019 a aussi témoigné de l'intégration croissante du numérique dans toutes les activités. Ainsi, dans le cadre de l'appel à projet 2019 "recherche collaborative entre les DIS", une nouvelle opération soutient le déploiement de briques technologiques améliorant la maintenance prédictive de l'éolien flottant. Et, pour la 1^{ère} fois, l'Axe 1 / usages numériques est aussi concerné avec 2 projets : Litto 3D maritime, visant l'acquisition de données pour la production du référentiel géographique littoral de la Bretagne, et My Oceanopolis à Brest, accompagnant le développement d'un nouveau système de médiation numérique pour les visiteurs.

Ainsi, le PO FEDER-FSE Bretagne apporte une contribution importante à la mise en oeuvre des priorités 1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation, et 2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique de la stratégie maritime atlantique.

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

Priorité(s) et objectif(s) pour lesquels le programme est pertinent:

	Priorité	Objectif
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.1 - Partage des connaissances entre les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et les centres de recherche
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.2 - Renforcement de la compétitivité et des capacités d'innovation dans l'économie maritime de la région atlantique
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.3 - Encourager l'adaptation et la diversification des activités économiques en favorisant le potentiel de la région atlantique
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.1 - Renforcement de la sécurité et de la sûreté maritimes
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.2 - Exploration et protection des eaux marines et des zones côtières
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.3 - Gestion durable des ressources marines
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.4 - Exploitation du potentiel des énergies renouvelables de l'environnement marin et côtier de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	3 - Améliorer l'accessibilité et la connectivité	3.1 - Promouvoir la coopération entre les ports
<input type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.1 - Favoriser une meilleure connaissance des défis sociaux dans la région atlantique
<input type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.2 - Préserver et promouvoir le patrimoine culturel de l'Atlantique

Actions ou mécanismes utilisés pour mieux lier le programme avec l'ATLSBS

A. Les coordonnateurs des stratégies relatives aux bassins maritimes (principalement les coordonnateurs nationaux, les coordonnateurs des domaines stratégiques et/ou les coordonnateurs des objectifs ou les membres) participent-ils au comité de suivi du programme?

Oui Non

B. Dans les critères de sélection, des points supplémentaires ont-ils été attribués aux mesures spécifiques visant à soutenir l'ATLSBS?

Oui Non

C. Le programme a-t-il investi des fonds de l'UE dans l'ATLSBS?

Oui Non

Montant approximatif ou exact en EUR investi dans l'ATLSBS:

FEDER	34 008 957,78
FC	
FSE	
Feader	
FEAMP	
tous les autres fonds	
nom de «tous les autres fonds»	

D. Résultats obtenus en rapport avec l'ATLSBS (sans objet pour 2016)

cf éléments supra

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

--

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

--

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE
[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
----------------------	------------------	------------------	------------------	----------------------------	----------	--------------	------------

RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 2c, objectif spécifique: 1.2, indicateur: RES12, catégorie de région: M, année: 2019 (93,00 > 90,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: 3.3, indicateur: RES33, catégorie de région: M, année: 2016 (201,00 > 161,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: 3.3, indicateur: RES33, catégorie de région: M, année: 2017 (201,00 > 161,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: 3.3, indicateur: RES33, catégorie de région: M, année: 2018 (201,00 > 161,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: 3.3, indicateur: RES33, catégorie de région: M, année: 2019 (201,00 > 161,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4c, objectif spécifique: 3.2, indicateur: RES32, catégorie de région: M, année: 2018 (2 989,00 > 2 400,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4c, objectif spécifique: 3.2, indicateur: RES32, catégorie de région: M, année: 2019 (2 989,00 > 2 400,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 2.3, indicateur: RES23, catégorie de région: M, année: 2016 (1,47 < 1,63). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 2.3, indicateur: RES23, catégorie de région: M, année: 2017 (1,37 < 1,63). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 2.3, indicateur: RES23, catégorie de région: M, année: 2018 (1,34 < 1,63). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 2.3, indicateur: RES23, catégorie de région: M, année: 2019 (1,31 < 1,63). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 775,70 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 101,04 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO25, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 110,42 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1a, indicateur: SPE21, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 112,50 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 114,36 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 114,48 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 116,32 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 116,45 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 123,75 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 133,75 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO26, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 137,14 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, indicateur: SPE22, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 14 426,17 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 142,50 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 154,62 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 2a, indicateur: SPE11, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 154,62 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 2a, indicateur: SPE11, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 154,62 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 2a, indicateur: SPE11, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 158,57 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, indicateur: SPE22, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 158,85 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO27, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 191,06 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO27, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 196,25 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 203 177,57 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 247,80 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4a, indicateur: CO30, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 247,80 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4a, indicateur: CO30, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 249,17 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4a, indicateur: CO30, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 255,59 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO27, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 302 523,36 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 348,24 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4a, indicateur: CO30, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 390,56 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO27, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 703,71 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4a, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 856,35 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4a, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 42 789,72 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 53 084,11 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 897,20 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.56	Dans le tableau 3B, la somme de CO02, CO03, CO04 et CO05 est inférieure au nombre d'entreprises bénéficiaires d'un soutien (CO01) (117 < 118).